

DÉBATS

Gaullisme

L'héritage européen

par Maurice Duverger

Il y a six ans, François Mitterrand et les socialistes ont favorisé le développement de la Communauté lors de la première grande révision du traité de Rome, réalisée par l'Acte unique de 1986. Ils penchent aujourd'hui vers le frein plutôt que vers le moteur dans la seconde révision fondamentale engagée en décembre dernier, qui devrait s'achever cette année. Depuis toujours fervents partisans d'une Europe intégrée, seraient-ils brusquement devenus néogaullistes ? La question se pose devant les propositions du gouvernement aux conférences qui élaborent le nouveau traité et les attitudes d'une majorité plus hostile au Parlement européen que les députés de Londres eux-mêmes. Ajoutons qu'il s'agirait plutôt d'un archéogaullisme, fondé sur la politique du général dans les années 60, dont rien ne prouve qu'il la maintiendrait en 1991 devant l'avenir qui s'offrirait à des Etats-Unis d'Europe.

Ce gaullisme se manifeste d'abord quant à l'exécutif, où la Commission de Bruxelles (dont le statut est quasi fédéral) déplore que Paris lui refuse la responsabilité de l'union politique, en la réservant au Conseil (où s'ajustent les autorités nationales). Sur ce plan, le gouvernement français a raison, et il agit en collaboration avec son allié traditionnel de Bonn. Le plan Mitterrand-Kohl suggère la seule structure possible en faisant du Conseil européen le maître d'œuvre de la diplomatie et de la sécurité.

Pour longtemps encore, l'articulation avec l'UEO, la transformation bipolaire de l'OTAN, le développement d'une force communautaire d'intervention et les décisions essentielles dans ces domaines ne pourront se faire que dans un tel cadre. Il sera nécessaire d'y exclure la règle de l'unanimité. Peut-être faudra-t-il aller plus loin que les majorités qualifiées, en s'inspirant du mécanisme du Conseil de sécurité de l'ONU avec le veto des membres permanents. Déjà, tout le monde se rend compte que la présidence de la Communauté doit être construite sur de nouvelles bases, le tourniquet tous les six mois suivant l'ordre alphabétique des pays devenant absurde.

La position française quant au Parlement européen n'a pas les mêmes justifications. Il serait d'ailleurs abusif de parler ici de gaullisme. Le général ne prisait guère le bavardage des assemblées, mais il respectait les représentants du peuple élus au suffrage universel. L'idée qu'ils puissent être privés du pouvoir législatif — lequel leur est consubstantiel — aurait paru saugrenue à celui qui a rétabli la démocratie en France, comme il l'a rappelé dans une célèbre réplique lors de sa conférence de presse à l'hôtel d'Orsay en mai 1958. Il n'aurait pas apprécié que les lois européennes dépendent surtout de bureaux et de technocrates.

Scandaleux partage

Le gaullisme limitait les transferts de prérogatives nationales au niveau européen, mais il ne réservait pas aux officines de Bruxelles l'exercice des prérogatives transférées. Il aurait fustigé avec un humour féroce l'étrange mécanisme qui transforme chaque accroissement des pouvoirs communautaires en diminution de la démocratie en Europe puisqu'ils passent des mains des élus du peuple à celles de fonctionnaires ou de gouvernants.

Certes, la décision finale en matière de directives — ces lois fédérales — appartient au conseil des ministres qui amène de la confiance des Parlements nationaux. Il se comporte alors comme le Bundesrat, cette seconde chambre allemande formée par les représentants des gouvernements des Länder. A deux différences près. La publicité des délibérations du Bundesrat permet au Parlement de chaque Land de contrôler ses ministres dans cette participation à l'élaboration des lois de la fédération, ce qu'interdit aux parlementaires nationaux le secret des délibérations du Conseil de la Communauté. Par ailleurs, celui-ci monopolise (avec la Commission, qui a l'exclusivité de l'initiative) environ 90 % du pouvoir législatif, en ne laissant au Parlement européen que moins de 10 %.

Un tel partage est scandaleux dans un système qui se prétend démocratique. Depuis 1979, la

volonté des peuples de la Communauté se manifeste sous deux formes égales en légitimité, puisque fondées l'une et l'autre sur le suffrage universel direct : les élections aux Parlements nationaux qui expriment la diversité des cultures et des patriotismes et les élections au Parlement européen qui expriment l'espoir et la volonté d'union. Cela implique une égalité de principe entre le Conseil et le Parlement dans l'élaboration des lois communautaires.

Le gouvernement français s'y refuse au nom de l'efficacité, en prétendant que les palabres et la démagogie de ce dernier aboutiraient à une paralysie de la Communauté. Il reprend ainsi à peu près l'argument des partis réactionnaires du dix-neuvième siècle pour maintenir les élus du peuple dans un rôle subalterne. Que des députés sans initiative des lois ni grand pouvoir de modifier les textes qu'on leur soumet se défoulent parfois dans des proclamations ressemblant à des manifestes d'intellectuels, quoi de plus naturel ? En face d'un pouvoir réel de décision, ils ont presque toujours montré un sens de la mesure équivalent à celui de leurs collègues nationaux. En fixant un délai pour l'adoption ou le rejet en dernière lecture des projets votés par le Conseil, on éviterait que ce dernier en ajourne indéfiniment certains. Des mécanismes de compromis permettraient d'éviter les blocages. Il serait aussi concevable, au moins dans une phase transitoire, que le Conseil ait le dernier mot dans certains domaines.

Comme ses onze partenaires, le gouvernement français ne peut pas négliger que la codécision législative entre le Conseil et le Parlement n'est pas seulement revendiquée par ce dernier, mais aussi par la plupart des Parlements nationaux. Les médias ont ignoré la Déclaration finale votée à Rome le 30 novembre 1990 par la première Conférence des Parlements de la Communauté européenne, composée aux deux tiers par des parlementaires des Etats membres et pour un tiers par des députés européens, désignés par leurs assemblées respectives. Adopté par 150 voix contre 13 et 26 abstentions, ce texte demande la codécision entre le Parlement européen et le Conseil pour

les textes à portée législative (article 19) et pour la désignation du président et des membres de la Commission (article 18), en même temps que pour la publicité des séances du Conseil siégeant en tant que législateur (article 17).

Plus de 70 % des parlementaires nationaux siégeant à la Conférence ont adopté cette déclaration finale, 29,4 % seulement se prononçant contre elle, soit par un vote négatif, soit par une abstention aboutissant au même résultat dans un vote où la majorité absolue des membres de la conférence était exigée, c'est-à-dire 125 suffrages sur 189 présents. Le vote des 60 absents n'aurait pas diminué la proportion des suffrages favorables, puisque plus des deux tiers étaient massivement favorables à la codécision : soit comme députés européens (12), soit comme parlementaires nationaux allemands (15) ou italiens (15). Même les parlementaires de Londres ont adopté la Déclaration finale, par presque 65 % des suffrages. Seuls les parlementaires nationaux de France et du Luxembourg l'ont repoussée, les premiers par 17 voix contre 5, les seconds par 3 abstentions.

Conversion socialiste

Finalement, l'archéogaullisme français est parlementaire plutôt que gouvernemental. Il repose sur une véritable conversion des socialistes. Tous ceux du Parlement de Paris ont refusé la Déclaration finale, alors que 45 % des représentants de l'opposition l'ont approuvée. La situation est d'autant plus étrange que seuls un Luxembourgeois, un Danois et un Britannique ont suivi leurs camarades français, tous les autres parlementaires socialistes des Etats ayant voté la Déclaration finale. Que toutes les tendances qui divisent le PS soient d'accord pour une telle conception de la Communauté, si contraire à sa tradition, cela est déjà surprenant. Mais cela devient inquiétant quand le parti refuse ainsi au Parlement européen élu au suffrage universel le pouvoir législatif qui appartient par nature aux représentants du peuple. Après avoir si brillamment fêté le bicentenaire de la Révolution, va-t-il trahir ses principes deux ans plus tard ?

Des idées qui ont la vie dure

par Léo Hamon

SELON Alain Duhamel, dans le Monde du 6 avril, jusqu'en 1991 Stanley Hoffman avait raison de penser que la politique extérieure de la France continuait de n'être qu'un « gaullisme rebaptisé », mais il en serait tout autrement depuis 1991. Or si le moment présent est ainsi interprété, n'est-ce pas l'effet d'une hostilité de départ qui prétend se justifier en confondant et pétrifiant le gaullisme dans la vision qu'on veut garder d'une péripétie de circonstance ?

Reprenons, en effet, point par point, les observations avancées : « Aujourd'hui, les malentendus transatlantiques sont purgés », écrit Alain Duhamel. Sans doute, l'opposition à la prétention américaine, de Gaulle l'a pratiquée quand on voulait imposer à la Résistance française la direction de Giraud... si ce n'est de Darlan, quand il fut question, à la libération de la France, de la mettre sous administration alliée ; bien plus tard, quand la pratique de la IV^e République fut devenue l'alignement sur l'allié le plus puissant ; quand, quelques années après, de Gaulle reconnut le gouvernement de la Chine communiste et dénonça l'inanité de la guerre du Vietnam. Tout cela, qui ne le ferait aujourd'hui si c'était à refaire... Accusateurs de ces prises de position gaulliennes en face de l'Amérique, levez-vous...

Fin de la centralisation

Mais de Gaulle tira si peu de ces positions particulières une opposition de principe qu'il a lui-même parlé de « l'Occident auquel nous appartenons sans nous y confiner », et qu'il fut le plus ferme aux côtés des Etats-Unis aussi bien dans la crise de Berlin en 1960 que dans l'affaire de Cuba en 1962.

On invoque l'insistance actuelle de la politique française sur le rôle de l'ONU, mais ne serait-ce pas que l'ONU elle-même a beaucoup

changé ? Il est heureusement loin le temps où une majorité mécanique enregistrait, à New-York, les positions américaines quelles qu'elles soient, tout en laissant dans les discours s'épanouir un anticolonialisme pour lequel la France était un accusé privilégié.

De Gaulle résista alors et fit bien, mais il a si peu rompu avec l'ONU qu'il patronna l'adhésion à cette organisation d'une douzaine de nouveaux Etats... En parlant lui-même d'un « aréopage utile ». Le gaullisme ne se dément donc pas quand la France recherche l'influence dans une situation et un organisme renouvelés par cette fin de la guerre froide que de Gaulle annonça et voulut avancer : « Après la détente, l'entente ; après l'entente, la coopération », avait-il prophétisé et recommandé.

Des avancées décisives s'opèrent, nous dit, vers la conception fédérale de l'Europe... Pour l'instant, ce qui est apparu, c'est son inexistence politique et la réalité des seuls Etats, chacun en convient ; le fait aurait-il échappé à Alain Duhamel ? Mais, demain, de « nouvelles avancées » ?... N'anticipons pas sur ce qui se cherche sans s'être encore trouvé et constatons simplement qu'en 1991, période de référence pour notre auteur, c'est du « rang de la France », de ses prérogatives et responsabilités propres au sein de l'ONU que parle le président de la République. Thèmes gaulliens s'il en fut. Et si la politique africaine de la France « encourage à présent le multipartisme », n'est-ce pas parce que la coopération engagée par de Gaulle en un tiers de siècle dégage et mûrit de nouvelles élites ?

En politique intérieure, l'Europe s'achemine, nous dit-on, vers un « socialisme à la française ». S'il veut dire par là que les structures et relations sociales ne sont plus les mêmes qu'il y a un quart de siècle, Alain Duhamel peut faire meilleur usage de son talent que de constater une telle évidence ; mais il pourra aussi se demander si les structures dans lesquelles nous entrons ne sont pas beaucoup plus proches de la « nouvelle société » de Chaban-Delmas que du programme commun... Et n'assistons-nous pas à une mise en œuvre de la participation par ceux-là-mêmes qui n'avaient pas souscrit à l'idée du vivant de de Gaulle ?

Enfin, le « colbertisme » que Duhamel veut enterrer en même temps que le gaullisme ne se porte-t-il pas assez bien quand les voix les plus autorisées déclarent que le libéralisme pur est dépassé et qu'un autre collaborateur du Monde intitule sa réflexion « L'Etat revient » ? « Le jacobinisme recule » ? Mais qui donc, sinon de Gaulle, a, en lançant son dernier référendum, affirmé qu'« il fallait maintenant abandonner l'effort multiséculaire de centralisation » ?

On ne peut donc écrire que François Mitterrand « a rompu les derniers liens avec l'héritage que le général de Gaulle avait légué à la France ». Car le gaullisme, dans son essence, c'est l'affirmation de la France, de son indépendance (en résistant s'il le faut), de son rôle dans le monde (par la coopération quand on le peut), c'est toujours la sauvegarde des droits de l'homme et l'avancement de la participation de tous non seulement dans les institutions de la cité, mais encore dans la vie économique et sociale tout entière.

Ce gaullisme-là — toujours vivant — est, par la force des choses, comme un « gaullisme nécessaire ». Cet héritage, le président de la République n'a pu que le maintenir, l'adapter et l'étendre chaque fois qu'il a agi en tant qu'« homme de la nation entière ». Cette inspiration, de Gaulle l'a traduite dans des attitudes correspondant aux circonstances et avec un style qui était en effet le sien.

Est-ce de ce style qu'on se félicite de s'être éloigné ? Et qu'est-ce donc que d'affirmer avec contentement la fin de « l'exception gaullienne » si ce n'est aspirer à une prudence qui dépasse la modestie et risque parfois d'amener à la tranquillité dans la médiocrité ? On nous permettra de souhaiter, quant à nous, que « l'exception » dont 1991 pourrait confirmer la fin soit celle d'un anti-gaullisme lui-même persistant et pétrifié.

► Léo Hamon est ancien ministre.

COURRIER

Un 1^{er}-Mai unitaire ?

Dans le Monde du 18 avril, M. Denis Langlois appelle à une « manifestation unitaire » pour le 1^{er}-Mai. Mais de quelle unité s'agit-il ?

Si « faire taire nos divergences » signifie qu'il n'existe aucun monopole de la volonté de justice sociale, que le clivage entre partisans et adversaires de l'intervention n'a plus sa place quand il s'agit de lutter contre un mal antérieur aggravé par la guerre, alors oui ! cette vraie union sera une vraie force, elle continuera et

couronnera les efforts unitaires de beaucoup (partisans ou non de l'intervention) depuis plusieurs années.

Mais si le « Pour une journée... faisons taire nos divergences » (pourquoi une journée ? Pour recommencer à s'insulter le lendemain ?), si ce « fleuve uni » derrière « une immense banderole » (pourquoi « une » ? Certains devraient-ils avoir honte de la leur ?) signifiaient un étrange cortège unanime, faisant penser au vieux rêve prudhomme du « rassemblement des honnêtes gens de tous les partis », qu'on pourrait ensuite présenter, implicitement d'abord, plus tard explicitement, comme le simple élargissement des cortèges « pacifistes », alors un tel 1^{er}-Mai ne serait « unitaire » et « intégrateur » qu'en paroles. Dans les faits, il contribuerait à enfermer ceux qui sont déjà marginalisés et défavorisés dans un ghetto supplémentaire : celui de la division au nom d'un dogme fixiste et simpliste qui confond unité et alignement sur une minorité qui se pose en avant-garde et nous offre généreusement son « expérience ».

La France a déjà connu cela, par le passé, avec les pires résultats. Nous sommes nombreux à avoir voulu, et depuis longtemps, un 1^{er}-Mai unitaire. Mais aucune unité ne se fait sans bases claires.

JEAN-FRANÇOIS FER Paris

Souvenez-vous de Vergennes !

A propos des Kurdes et du problème d'ingérence ou de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, nos amis américains doivent se souvenir que, fort heureusement pour eux, Louis XVI et Vergennes surent faire une exception à ce principe...

GÉNÉRAL GRIMAL Montmorency

TÉMOIGNAGE

La mort de Paul-Albert Février

Un humaniste méditerranéen

par André Mandouze

Paul-Albert Février est mort le 10 avril des suites d'un cancer. Né le 26 janvier 1931 à Cannes, ancien élève de l'Ecole des chartes, membre de l'Ecole française de Rome, Paul-Albert Février, après un passage à la faculté des lettres d'Alger, enseigna, de 1970 jusqu'à sa mort, l'histoire romaine à l'université d'Aix-Marseille. Concurrément, il a dirigé des fouilles importantes en France et en Algérie.

PAUL-ALBERT Février était un savant d'un esprit tout à fait original et dont l'extraordinaire vitalité servie par une double compétence a donné lieu au développement d'une œuvre d'une remarquable qualité. Objet de prédilection des recherches poursuivies par ce pur Méditerranéen : précisément la Méditerranée, étudiée sur le terrain de ses deux rives, mais aussi scrutée dans ses textes et reconnue dans ses hommes, cela à partir des nombreux vestiges de l'époque romaine jusqu'aux plus brûlantes réalités contemporaines, sans oublier les avatars de la période médiévale.

Aux promeneurs de Fréjus ou aux amoureux de Djémila on ne saurait demander de connaître le détail des recherches très poussées qui ont abouti à mettre entre leurs mains des guides exemplaires, fruits de l'infatigable curio-

sité de Février. Archéologie, épigraphie, paléographie, topographie, iconographie, autant de disciplines dont la pratique familière lui permettait de se mouvoir avec autant d'aisance dans le registre de la peinture que dans celui de la mosaïque ou de la céramique, en sculpture aussi bien qu'en architecture, en numismatique aussi bien qu'en liturgie. Sans effort apparent, il passait des problèmes archéologiques, techniques, économiques du développement urbain de la Provence antique ou médiévale aux monuments, aux paysages, aux décors ou aux symboles de l'Africa urbaine, rurale, voire désertique.

Par-delà les déchirures

Si riche soit-il, l'héritage de P.-A. Février ne se limite cependant pas à des publications. C'est, au-delà de la mort, un vivant héritage qu'il lègue à la communauté scientifique en la personne des nombreux et brillants disciples qu'il a formés, tant en France qu'au Maghreb, et pour lesquels l'affection et familière référence à « Paul-Albert » demeurera le signe commun de reconnaissance.

Homme de science certes, mais d'abord homme tout court, et plutôt homme vrai et homme de convictions. Car ce serait trahir le savant que de le séparer de cet homme bien vivant que nous avons connu, de cet être plein de gentillesse mais aussi de fougue,

humoriste et non-conformiste, dérangeant et volontiers provocateur. Pas plus dans la vie que dans la science, il n'admettait que l'on se contentât de situations ou de vérités trop facilement acquises. Sa connaissance approfondie des textes fondateurs d'une Antiquité indissolublement tardive et chrétienne, puis d'un Moyen Age inséparable de ses aspects religieux, a contribué à faire de lui un de ces humanistes d'aujourd'hui et de ces chrétiens ouverts qui ne se satisfont pas à bon compte. Aussi bien, de même qu'il a vigoureusement secoué l'Université qu'il n'a cessé de servir, de même a-t-il secoué l'Eglise dans laquelle, fidèle aussi inébranlable qu'incommode, il est demeuré.

C'est tout cela qu'ont aimé en lui tant de ses amis qui ne partageaient pas nécessairement ses convictions politiques ou religieuses. C'est cela qui, aux yeux de tant de musulmans dont il est devenu l'intime après avoir été le maître, faisait de lui le type de ceux qui devaient travailler à la décisive reprise de la collaboration archéologique et archivistique conclue, voilà un an, entre la France et l'Algérie. C'est son souvenir, par-delà les cruelles déchirures récentes dont il n'avait pas manqué de pressentir la gravité à la veille de sa mort, qui, mieux que des accords diplomatiques, peut garantir entre les deux pays des liens plongeant à la fois dans les profondeurs de l'Antiquité tardive et de la complicité récente.

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction : Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication Bruno Frappat directeur de la rédaction Jacques Guili directeur de la gestion Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef : Jacques Amalric Jean-Marie Colombani Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenzi Philippe Herremann Jacques-François Simon

Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985) André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75001 PARIS CEDEX 15

Télécopieur : ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX